

Direction interrégionale de la mer Manche Est – Mer du Nord

Liberté Égalité Fraternité

Le Havre, le 15 décembre 2020

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes Unité Réglementation des Ressources Marines

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Attestation de consultation du public relative au projet portant modification de l'arrêté n°90/2015 modifié réglementant l'exercice de la pêche maritime à pied de loisir sur le littoral du département de Nord

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de l'ordre de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

En application de l'article 7 de la Charte de l'environnement et de l'article L.123-19-1 du code de l'environnement, les projets d'actes réglementaires émanant de l'État doivent être soumis à la consultation du public pendant 21 jours.

Le projet a été consultable :

- par voie électronique à l'adresse suivante : http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public
- sur place en version imprimée par demande auprès du service suivant :
 Direction interrégionale de la mer Manche Est Mer du Nord
 Unité Réglementation des Ressources Marines
 4 rue du Colonel Fabien
 BP 34
 76083 Le Havre Cedex

Les observations du public ont été adressées à l'adresse suivante : consultation-peche.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr

La consultation a été ouverte du 08 au 30 octobre inclus.

Les observations et propositions du public font l'objet d'un document de synthèse.

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00 Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70 4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex